

224C1452
FR0000066482-FS0603

14 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TIPIAK
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2024, la société C2 Développement¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 août 2024, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société TIPIAK et détenir, directement et par assimilation, 896 028 actions TIPIAK représentant autant de droits de vote, soit 97,50% du capital et des droits de vote de cette société², réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
C2 Développement	891 028	96,96
Accord de liquidité ³	5 000	0,54
Total	896 028	97,50

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de titres TIPIAK dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le déclarant⁴.

Le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-11 III du règlement général, avoir conclu le 4 juin 2024 avec un titulaire de 5 000 actions TIPIAK attribuées gratuitement en cours de période de conservation des promesses d'achat et de vente desdites actions afin, selon le cas, de lui permettre de les céder à C2 Développement ou à ce dernier de les acquérir, au prix unitaire de 88 €.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée au plus haut niveau par la société coopérative agricole Terrena, toutes deux situées à La Noëlle 44150 Ancenis-Saint-Géréon - France.

² Sur la base d'un capital composé de 918 980 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Les 5 000 actions TIPIAK attribuées gratuitement en période de conservation et faisant l'objet d'un accord de liquidité conclu avec son bénéficiaire sont agrégées en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce.

⁴ Cf. D&I 224C1369 du 1^{er} août 2024.